

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 04 septembre 2018**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Philippe PACCARD - Michel CARRE - Estelle VOURLAT - Frédéric MOREL TOURAINE - Denis AUGEZ

Absents excusés : Valérie GOUTTE-TOQUET - Gilles BERGER - Marylène WILLAUMEZ

Véronique Antoine est désignée secrétaire de séance.

DIA Lamy

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Eloïse Rigaudier, notaire à Oyonnax portant sur une parcelle bâtie située à Charinaz le Haut, 95 Le Bau, en zone U et cadastrée :

-D 582 de 148m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Approbation du Rapport annuel 2017

Syndicat Intercommunal des eaux Ain Suran Revermont.

Frédéric Morel Tourraine, délégué au syndicat intercommunal des eaux Ain Suran Revermont, présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après étude des documents, approuve à l'unanimité, le rapport présenté et ses annexes.

Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 17 août 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny.

Monsieur le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRE de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

Monsieur le Maire indique que les comités des quatre syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont » et son siège sera à Marboz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Approuve la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune dématérialise la transmission à la préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, via une plateforme de dématérialisation proposée par le centre de gestion.

Après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société DOCAPOST FAST a été retenue pour être le tiers de télétransmission :

Le Maire propose au conseil municipal de transmettre également par voie dématérialisée la comptabilité publique et les actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer :

-la convention et toutes pièces se rapportant à la mise en place de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, de la comptabilité et documents administratifs.

-confirme l'utilisation de la plateforme de télétransmission DOCAPOST-FAST proposée par le centre de gestion.

-autorise le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires et des actes administratifs soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

Inscription d'un soldat sur le monument aux morts de Bohas

Courrier de Mme Marie France Vermorel à Bohas.

Il est donné lecture du courrier de Mme Marie-France Vermorel, concernant ses recherches sur la guerre de 14-18. Un soldat décédé en 1918, n'est pas inscrit sur le monument aux morts de Bohas.

Il s'agit de Jules Lucien Rogier qui résidait à Bohas et la transcription du décès a été faite sur le registre des décès de Bohas. Il figure également sur le livre d'or du ministère des pensions.

Le Conseil Municipal, décide que l'inscription de ce soldat sera inscrit sur le monument aux morts de Bohas, pour le 11 novembre prochain.

Commission Petite Enfance :

Mme Evelyne Roth déléguée titulaire à la commission petite enfance rend compte du dernier Copil Petite enfance.

Il y'a une hausse des effectifs sur les deux sites. (centre de loisirs de Bohas et de Villereversure).

Concernant les crèches de Ceyzériat et de Saint Just, la liste d'attente est de 40 enfants.

Le relais d'assistante maternelle, répertorie 56 assistantes maternelles sur le territoire.

Eclairage Public :

Mr Denis Augez demande que l'éclairage public soit maintenu la nuit en face de la caserne des Pompiers. Lors de leurs interventions nocturnes, l'extinction de l'éclairage à cet endroit crée de l'insécurité, les véhicules ne voient pas les sapeurs-pompiers traverser la route départementale.

Prochain conseil le 16 octobre 2018.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**